

Schr/Lep

6/4/46

COMMISSION DES CONTACTS INDUSTRIELS
DU CONSEIL TRIPARTITE ECONOMIQUE

Sous-Commission des Industries Mécaniques.

Compte-rendu de la réunion du 5 avril

Réunion tenue sous la présidence de M. CASTERMANS.

Etaient présents:

- | | |
|--------------------|--|
| pour la Belgique | :MM. Velter, Schréder, Nihoul |
| pour la France | :MM. Moret, Chabopin, Nardin,
Davesac, Meslier, Haris-
mendy, Labbé, Louis, de Novar |
| pour le Luxembourg | :M. Hagen |
| pour les Pays-Bas | :MM. Brusse, Maas-Geesteramus,
Ingen-Housz, Van Voorst tot
Voorst |

En ouvrant la séance, M. CASTERMANS remercie M. HERREMANS Secrétaire Général du Conseil de Coopération Economique, de bien vouloir assister à la réunion. Il signale que celle-ci a pour but d'étudier les problèmes relatifs aux industries de la fabrication métallique, et plus spécialement aujourd'hui à ceux ayant trait à l'attitude à prendre vis-à-vis de quota prévus pour la production allemande.

M. HERREMANS rappelle, dans un exposé précis, le rôle de la Commission.

Les travaux sont alors entrepris; il est décidé que chaque délégation désignera un secrétaire qui mettra au point les procès-verbaux. Ces secrétaires sont:

- pour la France - M. (la désignation suivra)
- pour les Pays-Bas - Dr. van Voorst tot Voorst
- pour la Belgique - M. (à désigner)

Après un premier échange de vues, la Commission décide d'émettre un premier vœu. Elle souhaite d'être appelée "Sous-Commission des Fabrications métalliques, mécaniques et électriques". De cette façon, elle englobera tous les problèmes relatifs à la transformation des métaux, à l'exclusion de la production, non seulement de la sidérurgie, mais également des métaux non ferreux.

Développement des travaux.

M. le Président aborde le premier point de l'ordre du jour qui est l'exposé par la délégation française du programme de fabrication de l'industrie allemande.

M. CHALOPIN donne connaissance des chiffres prévus pour la fabrication métallique allemande par le Comité de Berlin. Il attire l'attention sur le fait que ces chiffres doivent être confidentiels et souhaite qu'ils soient mis à la disposition, à titre confidentiel, uniquement des chefs de délégation.

Cette question donne lieu à un long échange de vues qui conduit la sous-commission à demander des renseignements complémentaires et des subdivisions pour les postes suivants:

- Qu'entend-on par biens de consommation et construction mécanique générale?
- Quelles sont les machines qui sont prévues pour la catégorie machines thermiques et hydrauliques?
- Quelles sont les dispositions prévues pour les moteurs Diesel de chaque catégorie?

La Commission demande également d'avoir des chiffres complémentaires sur la production autorisée pour les industries suivantes:

- tréfilerie et dérivés
- laminés et étirés à froid
- emboutissage et estampage
- boulonnerie
- fonderie
- aciéries de moulage, ferges et dérivés
- tubes et dérivés
- électrodes
- ponts et charpentes
- grosse chaudronnerie
- constructions navales et fluviales
- travail de la fine tôle, futs, etc....
- robinetterie
- armes de chasse et munitions
- accessoires d'automobiles, bicyclettes et motocyclettes

La commission se borne à prendre note des chiffres qui lui sont communiqués. Elle estime qu'il lui est impossible de donner un avis autorisé et décide pour l'instant de s'inspirer de ces données et des données complémentaires réclamées pour prendre de commun accord les dispositions qui en résultent.

Enfin, elle exprime fermement le voeu de voir fixer dès maintenant, fabrication par fabrication, le montant maximum des exportations allemandes. Elle souhaite être consultée en temps utile sur les chiffres proposés pour ces exportations pour pouvoir procéder à l'étude qui s'impose à ce sujet, et donner un avis autorisé.

Elle constate enfin que parmi les chiffres qui sont donnés seuls ont une réelle importance les chiffres prévus pour 1949, valeur 1936. Elle croit devoir attirer l'attention des autorités supérieures sur le fait que l'année de référence 1938 est déjà une année où l'économie de guerre fausse les indications qui en résultent.

M. le Président propose que ^{des}chacun/membres de la Commission, se basant sur les chiffres en question, fasse un examen des conséquences qui en résultent pour chaque industrie.

Contrôle.

Suit ensuite un long échange de vues sur le problème du contrôle en vue de rendre ces quota effectifs.

M. D'VEZAC fait un exposé sur l'intérêt pratique d'un contrôle des firmes allemandes par les industriels.

La Commission soumet à l'examen de chacun des 4 parties de la délégation la proposition suivante: L'exécution du contrôle pour le compte et sous l'autorité des gouvernements doit être fait à l'échelle industrielle, à condition qu'il puisse être réalisé pour l'ensemble de l'Allemagne, quelles que soient les zones d'occupation et qu'on admette le principe du contrôle des grandes entreprises uniquement.

Ce contrôle industriel doit être doublé par un contrôle à la base de la production sidérurgique, enfin par un contrôle efficace du commerce extérieur.

M. CHALOPIN attire l'attention sur l'intérêt que pouvait présenter l'étude au sein de la sous-commission des problèmes que posent la prochaine conférence de Washington.

branche Il est demandé à chaque délégation de promouvoir dans l'intervalle des séances des contacts à l'échelle secteur d'industrie entre les industriels de la même/ appartenant à des pays différents, afin de petit à petit arriver à créer un terrain sûr à une collaboration réelle.

Il est demandé à chaque chef de délégation de faire parvenir aux trois autres délégations les propositions existantes des nomenclatures douanières, afin qu'à une prochaine réunion il puisse en être discuté en connaissance de cause.

La prochaine réunion est fixée au 10 mai, à 10 heures, à Bruxelles.

Bruxelles, le 5 avril 1946.